COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

Procès-verbal de la 494e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 9 février 2026, à Montréal

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion par la présidente, Mme Pascale Sirard, directrice générale, à 12 h 8. Me Anaïk Le Goff, agit comme secrétaire de réunion par interim, en remplacement de Me Josiane Landry, jusqu'à la nomination d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur des affaires juridiques et des communications.

Membres présents :	Mmes	Pascale Sirard
		Rukmini Canape-Brunet
		Chantal Provost
	MM.	Houssam Alaouie
		Sylvain Larocque
Membre absente :	Mme	Nisrin Al Yahya
Invités :	M.	Guillaume D'Amours, Dir. DVÉRÉ
	Mmes	Eliane Araj, Dir. adj. DSA
		Hélène Gingras, dir. DSA
Secrétaire générale :	Me	Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 492e réunion régulière du 3 novembre 2025 et 493e réunion extraordinaire du 19 novembre 2025
 - 3.1 Procès-verbal de la 492e réunion régulière du 3 novembre 2025
 - 3.1.1 Affaires découlant de la 492e réunion régulière du 3 novembre 2025
 - 3.2 Procès-verbal de la 493e réunion extraordinaire du 19 novembre 2025
 - 3.2.1 Affaires découlant de la 493e réunion extraordinaire du 19 novembre 2025
4. **Affaires institutionnelles**
 - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 393e assemblée régulière du conseil d'administration du 18 février 2026 (DOC.,CX,494e,2026,1422)
5. **Affaires administratives**
 - 5.1 Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial (droit d'auteur – Copibec) (DOC.,CX,494e,2026,1423) – *Adoption*
 - 5.2 Entente avec la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne (DOC.,CX,494e,2026,1424) – *Adoption*
6. Clôture

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la 492e réunion régulière du 3 novembre 2025

3.1 Procès-verbal de la 492e réunion régulière du 3 novembre 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 492e réunion régulière tel que présenté.

3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 492e réunion régulière du 3 novembre 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Procès-verbal de la 493e réunion extraordinaire du 19 novembre 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 493e réunion extraordinaire tel que présenté.

3.2.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 493e réunion extraordinaire du 19 novembre 2025

Aucun commentaire de la part des membres.

4. **Affaires institutionnelles**

4.1 Projet d'ordre du jour de la 393e assemblée régulière du conseil d'administration du 18 février 2026 (DOC.,CX,494e,2026,1422)

Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale, présente le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée régulière du conseil.

5. **Affaires administratives**

5.1 Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial (droit d'auteur – Copibec) (DOC.,CX,494e,2026,1423) – *Adoption*

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, demande d'autoriser la signature de l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial (droit d'auteur – Copibec). Il explique les avantages de participer à cette entente et indique que l'équipe de la bibliothèque est chargée d'en faire le suivi au Collège.

Résolution nº 1707 **Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial (droit d'auteur)**

Attendu que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial, ayant pris effet le 1er juillet 2022, a pris fin le 30 juin 2025;

Attendu que l'application de cette entente s'est poursuivie pendant toute la durée des négociations, conformément à sa clause 14.3;

Attendu qu' une entente de principe est récemment intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de Copibec à propos d'une nouvelle entente relative à la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial, pour la période s'échelonnant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

d'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, telle qu'elle paraît au document DOC.,CX,2026,1423;

d'autoriser la présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps, Mme Marie Montpetit, à signer pour et au nom du Collège de Bois-de-Boulogne cette entente.

ADOPTÉE
CX,494e,2026-02-09

5.2 Entente avec la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne (DOC.,CX,494e,2026,1424) – *Adoption*

Mme Eliane Araj, directrice adjointe à la Direction des services administratifs, responsable du Service des ressources financières, demande d'autoriser la signature de l'entente avec la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne. Elle présente les nouveaux aspects financiers de l'entente et ses différences avec l'entente précédente conclue en 2018. Mme Pascale Sirard, directrice générale, ajoute que les activités de la Corporation, qui ont lieu principalement lors de la semaine d'encadrement et d'études en mars et pendant la saison estivale, ont été déplacées du pavillon Ignace-Bourget au pavillon Saint-Paul en raison des travaux majeurs qui ont cours au Collège. Les membres posent des questions sur la gouvernance de la Corporation. Il est mentionné qu'un sommaire exécutif aurait été pertinent pour expliquer aux membres le contexte de cette entente.

Résolution nº 1708 **Entente entre le Collège de Bois-de-Boulogne et la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne**

Attendu la relation de partenariat entretenue entre le Collège et la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne, comme en témoignent les différentes ententes signées entre les deux parties au fil des ans;

Attendu le désir des deux parties de poursuivre leur partenariat permettant d'offrir des services à la communauté, notamment durant les saisons estivales;

Attendu les discussions entre les parties;

Attendu que l'entente proposée permet au Collège de s'assurer de retombées financières concrètes et mesurables;

Attendu l'article 4.1.8 du *Règlement nº1 sur l'administration générale du Collège* qui prévoit que le comité exécutif approuve les locations et les conventions d'utilisation de services ou de locaux, dans lesquelles le Collège est locateur et qui sont d'une durée d'une année et plus;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

d'autoriser la signature du protocole d'entente entre le Collège de Bois-de-Boulogne et la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne, telle que présentée au document DOC.,CX,2026,1424;

d'autoriser Mme Pascale Sirard, directrice générale, et Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, à signer ce protocole d'entente, et faire toute chose nécessaire et à signer tout document requis pour fins de mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE
CX,494e,2026-02-09

6. Clôture

Sur proposition de la présidente, la clôture de la réunion est prononcée par la présidente à 12 h 33.

Me Anaïk Le Goff
Secrétaire générale, par intérim

Pascale Sirard
Présidente du comité exécutif

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi de la 492e réunion régulière du comité exécutif
tenue le lundi 3 novembre 2025, à 12 h 5

Dossier	Action prise
5.1 Octroi de contrat pour l'installation d'un lien haute disponibilité du réseau Internet	*Le contrat a été octroyé au RISQ le 4 novembre 2025 et le bon de commande nº BON252600948 a été transmis le 18 novembre 2025*
5.2 Modification au contrat concernant les travaux de gestion des eaux pluviales et de l'étanchéisation de la fondation de l'aile S du pavillon Ignace-Bourget	*Le contrat octroyé à Mécaniaction inc. a été modifié afin d'y ajouter les travaux supplémentaires nécessaires.* *Tel que requis, la modification au contrat (l'ajout de la dépense supplémentaire) sera publiée au Secrétariat du Conseil du Trésor dans un délai maximal de 120 jours à compter de la fin du projet.*

Secrétariat général

Suivi de la 493e réunion extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 novembre 2025, à 12 h 5

Dossier	Action prise
3.1 Octroi de contrat pour l'acquisition de mobiliers pour les locaux situés au 575-577, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal - projet S25-18	*Le contrat a été octroyé à l'entreprise UNIQUE MOBILIER le 24 novembre 2025. Le bon de commande nº BON252601009 a été émis.*
3.2 Octroi de contrat pour l'acquisition de chaises et fauteuils pour les locaux situés au 575-577, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal - projet S25-19	*Le contrat a été octroyé à l'entreprise OBURO le 24 novembre 2025. Le bon de commande nº BON252601010 a été émis.*